



inform **Contact**

NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS

№ 72

Avril–Juin 2011

Réunion du Comité Exécutif de la CGS

Une réunion du Comité Exécutif de la Confédération générale des syndicats a eu lieu le 7 avril 2011 au Palais du travail à Moscou.

Les participants à la réunion ont discuté des actions des syndicats de la région pour l'augmentation du SMIG. Le Comité Exécutif a décidé de poursuivre la campagne solidaire des syndicats pour l'augmentation du SMIG jusqu'au minimum vital. Les centrales syndicales nationales et les Unions internationales des syndicats de branche vont poser cette revendication lors des négociations collectives. Ils vont aussi insister sur l'indexation du SMIG sur la hausse des prix. Les syndicats se proposent de participer à la révision du minimum vital, insistant sur le changement de sa structure, sur l'élargissement de l'assortiment du panier de la ménagère.

Le Comité Exécutif a constaté un certain progrès concernant le contrôle

régulier de la ratification et de l'application des 11 conventions de l'OIT, proposées par la CGS pour la ratification et soutenues par l'Assemblée interparlementaire de la CEI. Sergeyus Glovackas, spécialiste du Bureau subrégional de l'OIT à Moscou, a pris part à la discussion.

Le Comité Exécutif a approuvé l'activité des organisations membres de la CGS dans ce domaine et les a appelées à mobiliser leurs efforts pour la ratification de toutes les conventions mentionnées. Selon le CE, il faut utiliser pour cela les réunions statutaires des syndicats, les commissions tripartites, d'autres organes compétents, les rencontres avec les membres des gouvernements, les députés des parlements et les représentants des organisations patronales. Il a été aussi recommandé aux organisations membres de renforcer la surveillance syndicale sur la ratification et l'application des conventions de l'OIT et de prendre des mesures urgentes en cas de violation des conventions ratifiées, en le signalant au Comité Exécutif de la CGS.

Le Comité Exécutif a adopté un Message de solidarité à l'occasion de la Journée d'actions des syndicats d'Europe et de l'euromanifestation, tenue le 9 avril à Budapest, capitale de la Hongrie.

Le Message souligne que la CGS soutient la politique conséquente de la Confédération européenne des syndicats (CES) de défense des intérêts des travailleurs face aux tentatives des pouvoirs et du patronat de réaliser des mesures anticrise aux frais des travailleurs, par la baisse du niveau de vie des salariés et des retraités. La CGS a assuré la CES et ses organisations membres de sa solidarité et de son soutien dans la lutte que mènent les masses laborieuses de l'Union Européenne.

Conseil de la CGS discute de la situation socio-économique dans les pays de la CEI

Les représentants des centrales syndicales nationales d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Bélarus, de Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de Moldova, de Russie, du Tadjikistan, d'Ukraine et d'Unions internationales des syndicats de branche (UIS) ont participé à la réunion du Conseil de la CGS, tenue le 8 avril 2011 à Moscou.

Les participants à la réunion ont discuté de l'activité du Comité Exécutif durant la période après sa dernière réunion (avril 2010 – mars 2011). Le Conseil a recommandé aux organisations membres de faire tout le néces-

saire pour que le travail décent soit mis au centre de la stratégie du développement et de la modernisation de l'économie, compte tenu des particularités nationales et de branche. La priorité, lors du rétablissement de l'économie après la crise économique, doit être accordée à l'emploi efficace, à la création de nouveaux emplois de sécurité, à la rémunération adéquate et à une fiscalité équitable.

Les dirigeants des centrales syndicales nationales d'Ukraine, de Moldova, d'Azerbaïdjan, du Tadjikistan, du Kazakhstan, de Russie et de plusieurs UIS ont informé les participants de la situation socio-économique dans leurs pays respectifs et dans leurs branches. Le Conseil a appelé les syndicats de la CEI à lutter résolument contre les tentatives du patronat de résoudre les problèmes du développement et de la compétitivité par le blocage des salaires, le refus des garanties sociales, la libéralisation de la législation de travail, par l'utilisation des formes atypiques du travail et par une différenciation injuste dans la société qui prend de l'ampleur.

En discutant de l'activité des syndicats parmi les jeunes travailleurs, les membres du Conseil ont recommandé aux centrales syndicales et aux Unions de branche d'utiliser mieux l'expérience du travail avec la jeunesse des centrales nationales de Russie, d'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, d'Ukraine et des UIS des travailleurs de la santé et de la métallurgie. Les syndicats se proposent de participer plus activement à l'élaboration de la législation sur les droits de la jeunesse.

Les participants à la réunion ont aussi analysé la participation de la CGS à l'élaboration de la politique d'Etat de migration et de la défense des travailleurs immigrés. Le Conseil de la CGS a adopté un Message à l'occasion du Premier Mai – Journée internationale de la solidarité des travailleurs, une Déclaration dédiée à la 100^e Conférence internationale du travail et un Message aux liquidateurs des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, aux citoyens qui continuent à vivre sur les territoires contaminés, à l'occasion de la 25^{ème} année depuis cette tragédie qui a eu lieu le 26 avril 1986.

***Déclaration de la CGS
à l'occasion de la
100^e Conférence
internationale du travail***

La 100^e Conférence internationale du travail (CIT) – l'organe suprême de l'Organisation internationale du travail (OIT), l'unique structure de l'ONU dont l'activité se base sur les principes du tripartisme, avec la participation des gouvernements, des organisations patronales et des syndicats, se tiendra en juin de cette année à Genève.

Les cent conférences annuelles prouvent la viabilité de cette organisation internationale, son utilité pour la communauté mondiale, l'enchaînement solide de ses traditions. Ayant passé par la 2^e guerre mondiale, la période compliquée d'après-guerre et de la "guerre froide", l'OIT reste fidèle à ses buts et se produit dans le monde durant ce temps de

la mondialisation en tant que partisan, promoteur et conducteur du dialogue social.

Les syndicats de la Communauté approuvent la politique de l'OIT qui mise sur la résolution des problèmes sociaux qui ont une grande importance pour les relations de travail dans les conditions de la mondialisation. L'adoption de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1999) et de l'Agenda pour le travail décent, hautement appréciés par l'ONU et soutenus par les syndicats, y compris par ceux de la CEI, est un résultat important de cette politique. La résolution et l'analyse de tous ces problèmes a fait avancer l'OIT parmi les premiers créateurs du développement actuel, surtout quant à la dimension sociale de la mondialisation.

La CGS apprécie surtout l'aptitude de l'OIT à réagir sans délai à tous les nouveaux phénomènes dans le développement mondial. Ainsi, l'OIT a réagi par l'adoption de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales à l'influence grandissante des multinationales, par la création de la Commission de haut niveau sur la dimension sociale au développement accéléré de la mondialisation. En 2008, l'OIT a adopté la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable qui a développé la Déclaration de Philadelphie conformément au temps actuel. Les questions de l'emploi dans les conditions de la crise économique ont trouvé leur reflet dans le Pacte mondial pour l'emploi adopté en juin 2009.

Cependant, l'adoption des normes internationales de travail a été et doit rester prioritaire dans l'activité de l'Organisation. L'imposant recueil des conventions et des recommandations de l'OIT est devenu depuis longtemps un livre de chevet des militants syndicaux, une sorte de Code des lois de travail, un point de repère pour les législations nationales.

La CGS exprime sa satisfaction en voyant que l'activité normative de l'OIT reprend après un certain recul. La nécessité de cette reprise est dictée par des nombreux problèmes qui restent à résoudre et qui ne sont pas couverts par les conventions de l'OIT. Parmi eux, les formes atypiques du travail, la location du travail, l'économie informelle, etc. Le dialogue social et la régulation des relations de travail au niveau global sont aussi depuis longtemps à résoudre. Cela concerne de plus en plus les compagnies multinationales qui sont devenues les plus importants employeurs du monde.

La CGS et ses organisations membres font beaucoup d'efforts pour atteindre la ratification et l'application dans les pays de la CEI, des conventions fondamentales et de toute une série d'autres conventions importantes de l'OIT. Dans ce but, pendant déjà six ans, nos syndicats contrôlent ce processus.

A la veille de la 100^e session de la Conférence internationale du travail, le Conseil de CGS déclare sa haute appréciation de l'activité de l'OIT et confirme sa volonté de contribuer à la réussite de son travail. Nous nous

proposons de contribuer à la relance de son activité normative et à la modernisation de ses structures conformément aux demandes du monde du travail actuel.

En même temps le Conseil de la CGS appelle les Etats membres de la CEI à assurer la participation à la 100^e session de la CIT des délégations au grand complet, avec la participation des représentants des syndicats les plus représentatifs et du patronat. Cela aidera à garantir à la session non seulement un bon niveau et une efficacité suffisante, mais aussi à assurer un succès aux élections au Conseil d'Administration de l'OIT.

Message de la CGS à l'occasion du Premier Mai

Dans son message à l'occasion de 1^{er} Mai 2011 la CGS a souligné que cette année la Journée de la solidarité internationale des travailleurs coïncide avec la 125^e année de la fusillade d'une manifestation pacifique des travailleurs à Chicago.

Ce jour-là, des millions des travailleurs organisés en syndicats partout dans le monde, y compris dans les pays de la CEI, vont descendre dans la rue pour organiser des manifestations et des meetings, pour avancer leurs revendications vis-à-vis des pouvoirs et du patronat. Les syndicats vont aussi déterminer leurs futures actions dans la défense des droits et des intérêts des travailleurs.

Aujourd'hui le monde sort petit à petit de la grande crise économique

que la planète n'a pas connu depuis des décennies. Cette crise a le plus frappé les travailleurs qui ne sont pas du tout responsables de son apparition. Le mouvement syndical a répondu aux tentatives de résoudre la crise aux frais des travailleurs par une solidarité sans précédent. Les participants aux Sommets des pays les plus influents du monde ont commencé à prêter l'oreille à l'opinion des syndicats.

Les syndicats de la CEI ont aussi apporté leur importante contribution à cette lutte commune du mouvement syndical mondial.

Le Conseil de la CGS, réuni à Moscou, a appelé toutes les organisations membres, tous les syndicats, tous les travailleurs de la CEI à participer activement aux actions organisées par les syndicats à l'occasion du 1^{er} Mai, à confirmer leur volonté de faire tout le nécessaire pour l'unité syndicale dans la défense des intérêts des travailleurs de nos pays.

Le Conseil de la CGS a lancé pour le Premier Mai de cette année plusieurs slogans, dont:

- Un travail décent, un salaire décent et des conditions du travail décentes aux travailleurs!
- Un travail décent est un travail socialement protégé!
- La création de nouveaux emplois une voie sûre pour ranimer l'économie!
- L'augmentation du SMIG jusqu'au minimum vital!
- Non aux tentatives de reviser la législation de travail au détriment des travailleurs!

- Non à la politique antisyndicale et à l'activité incontrôlable des multinationales dans les pays de la CEI!
- Non à location du travail et aux agences de location payantes!
- Vive la solidarité internationale des travailleurs et des syndicats!
- Vive le Premier Mai!

Les syndicats de la CEI se prononcent pour un travail en sécurité

A l'occasion de la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail, la CGS a adopté en avril une Déclaration qui souligne que le changement du système économique dans les pays de la Communauté a fait naître beaucoup de problèmes dans la sécurité du travail aux entreprises. Dans beaucoup d'entre elles les équipements sont périmés, on utilise des technologies dangereuses et nuisibles pour la santé, le financement de la sécurité du travail est réduit au minimum. Les mauvaises conditions du travail non seulement font du tort à la productivité et à la qualité de la production, mais aussi provoquent des pertes de ressources financières et humaines. Comme suite, environ 12 millions hommes et de femmes deviennent annuellement victimes des accidents du travail dans les pays de la CEI.

Des mauvaises conditions du travail aux entreprises des compagnies multinationales provoquent aussi une sérieuse inquiétude des syndicats. Les employeurs de ces entreprises violent souvent les législations nationales du

travail des pays de la CEI, font fi des normes de la sécurité du travail.

Tout en soutenant le thème de la Journée mondiale du 28 avril 2011 “Le système de gestion de la sécurité et de la santé au travail (SGSST) et sa mise en oeuvre en tant qu’outil permettant une amélioration continue de la prévention des maladies et lésions liées au travail” proclamé par l’OIT, les syndicats de la CEI se proposent d’améliorer l’organisation du système de la sécurité du travail aux entreprises, de créer un système de gestion des risques professionnels à tous les lieux du travail par un dialogue social (conventions et accords collectifs, commissions pour régler les relations de travail, etc.)

A l’occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, ainsi qu’à l’occasion du Congrès mondial de la sécurité du travail qui aura lieu du 11 au 15 septembre 2011 à Istanbul, la CGS souligne la nécessité pour les syndicats de la CEI d’utiliser mieux leurs droits légaux et de contrôler soigneusement l’application par les employeurs des normes et des règles de la sécurité du travail, surtout dans les branches: minière, agriculture, bâtiment, transport, etc.

La CGS condamne l’attentat terroriste dans le métro de Minsk

“Une explosion a eu lieu le 11 avril 2011 dans la station “Oktiabrsaya” du métro de la capitale de Bélarus. 12 personnes ont péri et plus de 100

personnes ont été grièvement blessées. Le parquet général a qualifié cette explosion d’attentat terroriste.

Les actes terroristes pareils, absurdes et cruels, provoquent dans le monde une indignation grandissante de l’opinion publique.

Au nom des dizaines des millions des travailleurs de la CEI la CGS condamne résolument cet attentat féroce et exprime ses condoléances profondes aux familles et aux proches des victimes de cet acte.

La CGS exige la punition sévère des organisateurs de cet attentat et appelle les pouvoirs de Bélarus à prendre des mesures efficaces pour ne pas tolérer des actions barbares pareilles dans l’avenir”.

La CGS salue le 12^e congrès de la CES

La Confédération générale des syndicats (CGS), qui réunit plus de 50 millions des membres des syndicats de la Communauté des Etats Indépendants, a adressé un message de salutation aux participants au 12^e congrès de la Confédération des syndicats européens qui a eu lieu du 16 au 19 mai à Athènes.

Le message souligne que ce congrès porte un caractère particulier et se passe dans une période compliquée et très importante. Même que l’Europe sort petit à petit de la grande crise économique, ses conséquences, surtout dans la sphère sociale, se font sentir jusqu’à présent.

Les pays d'Europe sont saisis par un chômage massif qui a frappé de plein fouet des millions de salariés. Dans le cadre des programmes d'austérité postcrise et qui déchirent le tissu sociétal et dégradent la vie des peuples, on gèle les salaires et les allocations. Les réformes de retraite et sociales imposées sont suivies par la baisse du niveau de vie des larges couches de la population. Les salariés et leurs organisations se heurtent de plus en plus souvent au dumping social. Dans plusieurs pays, on enregistre des attaques contre les droits fondamentaux des travailleurs et des syndicats, contre leur droit fondamental à la négociation collective. Les travailleurs de notre région connaissent, eux aussi, les mêmes problèmes.

La CGS, comme tout le mouvement syndical européen, est inquiétée par les tentatives de résoudre la crise aux frais des travailleurs et considère que les syndicats doivent répondre résolument à ces tentatives indignes. Nous soutenons la thèse de la CES disant que durant cette période anticrise, le contrôle de l'activité des multinationales et des organisations financières internationales doit être renforcé. Nous ne devons pas permettre le retour aux formes d'avant-crise de l'organisation du business qui ont démontré leur inefficacité et leur carence. Nous soutenons la revendication des syndicats qu'aujourd'hui la politique socio-économique doit être orientée vers le plein emploi, la couverture sociale, l'amélioration des conditions du travail et la protection de la nature.

Nous sommes sûrs que le 12^e congrès de la CES trouvera des réponses

adéquates à tous les défis de notre temps, et que ses décisions pourront servir de point de repère pour le mouvement syndical dans sa lutte pour les intérêts des travailleurs.

La Confédération générale des syndicats confirme sa volonté de développer ses relations avec la Confédération européenne des syndicats dans l'esprit du soutien mutuel, de la solidarité et de la coopération dans la défense des droits et des libertés des travailleurs.

La CGS prend fait et cause pour les syndicats d'Ukraine

Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la CGS, a adressé le 22 avril un message au président d'Ukraine Victor Ianoukovytch où il l'a demandé à faire arrêter une ingérence impardonnable des structures d'Etat et du parquet général dans les affaires intérieures de la Fédération des syndicats d'Ukraine (FSU) et de ses organisations membres.

Le message souligne que durant les dernières années, les attaques de certains ministères et de services d'Etat contre les syndicats se sont renforcées. On crée des états-majors pour lutter contre la FSU et pour former des syndicats "jaunes" dans les branches.

Le parquet général et les organes de la justice sont entraînés dans cette lutte et, au moyen de requêtes incessantes, ont pratiquement paralysé l'activité de la FSU. Le parquet a interdit aux organes élus de la centrale

de prendre des décisions liées à leurs biens immobiliers.

Conformément aux Conventions de l'OIT N° 87 et 98, ratifiées par l'Ukraine, les pouvoirs d'Etat doivent s'abstenir de toute ingérence dans les affaires des syndicats pouvant limiter leur activité légale.

Pendant plusieurs années, la FSU et ses organisations membres occupent une position de principe dans la défense des droits et des intérêts des travailleurs. L'activité intense de la Fédération est reconnue et approuvée par le mouvement syndical mondial.

La CGS a appelé le président Ianoukovytch, en tant que garant de la Constitution d'Ukraine, à faire arrêter cette campagne contre la FSU et ses organisations membres et à garantir l'application des lois et des conventions ratifiées par l'Ukraine.

Les lettres pareilles ont été envoyées au premier ministre d'Ukraine Mikola Azarov et au Procureur général Victor Pchonka.

Bélarus: la FSB est inquiétée par la situation économique dans le pays

La Fédération des syndicats de Bélarus a convoqué le 25 mai à Minsk les dirigeants de ses organisations membres pour discuter de la situation socio-économique actuelle.

Selon les participants les collectifs de travail sont préoccupés par

la hausse des prix des produits de première nécessité et par la baisse sensible du pouvoir d'achat des travailleurs. Leonid Kozik a informé les dirigeants syndicaux que toutes ces questions seraient discutées à la réunion du Conseil national pour les questions de travail et sociales dans le plus court délai. Le gouvernement est obligé d'informer les syndicats sur les moyens qu'il compte utiliser pour sortir de la situation actuelle.

Le gouvernement a accepté la proposition des syndicats de convoquer sans tarder la réunion du Conseil national pour y discuter les voies de la résolution des problèmes existants. Sur la demande des syndicats les mesures entreprises par le gouvernement et par la Banque nationale pour normaliser la situation dans l'économie et pour défendre la population, surtout les couches les plus démunies, seront discutées à cette réunion.

La FSB s'est adressée à Mikhail Myasnikovitch, premier ministre du pays, en lui demandant de donner des instructions aux organes d'Etat pour qu'ils informent la centrale syndicale des mesures urgentes pour normaliser la situation dans l'économie et sur les marchés de devises et de la consommation, pour préserver les emplois et la protection sociale des salariés et des retraités.

Géorgie: les revendications du siècle dernier sont toujours actuelles

L'Union des syndicats de Géorgie (USG) a célébré le Premier Mai 2011

sous le slogan “1901–2011: le Temps passe, les problèmes restent”.

Les travailleurs se sont rassemblés le 1^{er} Mai 2011 sur “Les lacs salés” aux environs de Tbilissi, là où leurs pré-décesseurs avaient organisé l’une de premières actions de protestation.

Au début du siècle dernier les travailleurs étaient descendus dans la rue avec les slogans suivants: “Liberté de grèves!”, “Liberté de réunions!”, “Liberté d’expression et de la presse!”, “Augmentation des salaires!”, “La journée du travail de 8 heures!”, “Conditions du travail humaines!”.

Le Premier Mai 2011 les travailleurs de Géorgie sont descendus dans la rue avec des slogans pareils: “Un Code de travail décent!”, “Des emplois réels!”, “Non à l’ingérence dans l’activité des syndicats!”, “Des impôts justes aux travailleurs indépendants”, “Une assurance médicale valable”, “Augmentation des allocations de maternité!”.

Selon Irakly Petriachvili, président de l’USG, l’organisation des actions du Premier Mai sur “Les Lacs salés” revêt une signification historique. “Les revendications des travailleurs, avancées il y a cent ans, sont toujours actuelles. A notre grand regret, nous sommes contraints de discuter les mêmes problèmes et de faire avancer les mêmes revendications. Pour cette raison nous avons choisi les lacs pour notre manifestation.”

Les participants à la manifestation ont adopté des messages au gouvernement, au parlement et à l’opinion publique de la Géorgie.

Les centrales syndicales du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan vont défendre ensemble les droits des travailleurs immigrés

Selon les données de l’Organisation internationale du travail, de 300000 à un million des travailleurs immigrés clandestins travaillent actuellement au Kazakhstan. Ils ne payent pas les impôts, mais en même temps ils n’ont ni droits, ni garanties.

Ces données figurent dans un tour d’horizon de l’OIT présenté au symposium tripartite qui a eu lieu fin mars à Astana, capitale du Kazakhstan, dans le cadre du projet de l’OIT “Régulation de la migration de travail en tant qu’instrument du développement et de la coopération régionale en Asie Centrale”. A part les experts de l’OIT, les représentants des syndicats, du patronat, des ministères du Travail de trois pays mentionnés et de la Russie ont pris part à cette initiative.

Les spécialistes de l’OIT ont critiqué la législation nationale kazakhe, disant que cette dernière ne reconnaît comme immigrés que les travailleurs qui sont arrivés au pays dans le cadre du quota établi par le gouvernement. Selon le vice-ministre du Travail du Kazakhstan, ce règlement sera bientôt changé et les employeurs kazakhes ne seront pas limités par aucune disposition législative. L’essentiel qu’ils garantissent pour les immigrés des conditions du travail, des logement et des service de santé convenables.

Lors du symposium, les trois centrales syndicales nationales ont signé

entre elles des accords bilatéraux de coopération pour la défense des droits et des intérêts des travailleurs immigrés.

***Kazakhstan–Ukraine:
les syndicats ont convenu
d’agir ensemble***

Les syndicats des entreprises de la compagnie multinationale ArcelorMittal, situées au Kazakhstan et en Ukraine, ont signé le 27 avril 2011 un Accord de coopération, de soutien et d’assistance mutuelle.

Lors d’une conférence de presse, Vladimir Doubinine, président du syndicat des travailleurs de la métallurgie “Jaktou” (Kazakhstan), a informé les participants que la délégation de son syndicat avait visité l’Ukraine et s’était rendue à l’entreprise “ArcelorMittal Krivoy Rog”. Là, ils se sont échangés d’expériences avec le syndicat ukrainien et ont signé un accord de coopération syndicale. Dorénavant, ils vont élaborer ensemble la stratégie et la tactique de leurs relations avec le patronat.

Aux dires de Doubinine, les collègues ukrainiens sont inquiétés par les mêmes problèmes que les syndicalistes kazakhes: l’insuffisance des cadres, les bas salaires, les normes du travail exagérées, l’équipement périmé et les travailleurs fatigués moralement et physiquement.

L’arrivée dans notre pays des compagnies multinationales, par exemple d’un Groupe géant comme

ArcelorMittal, est un processus objectif de la mondialisation d’une part, mais d’autre part c’est la suite de la privatisation des entreprises nationales. Dans ces conditions les syndicats doivent comprendre mieux la réalité existante et apprendre à travailler dans les nouvelles conditions économiques par la voie de dialogue social avec l’employeur, par les négociations collectives pour l’application des droits fondamentaux et des intérêts des travailleurs, souligne l’Accord de coopération, signé entre les syndicats du Groupe ArcelorMittal de la CEI.

Selon Marat Mirgazayev, président du Syndicat des mineurs du Kazakhstan “Korgaou”, les syndicats se proposent d’élaborer un paquet de revendications qui sera nommé “Accord-cadre” alors que le Comité de coordination des syndicats de la CEI se propose d’établir des contacts directs avec le Conseil mondial de la compagnie ArcelorMittal.

***Russie: la FNPR adhère
au Front populaire***

Le Comité exécutif de la Fédération des syndicats indépendants de Russie, dont la réunion a eu lieu le 20 mai, a pris la décision de l’adhésion de la FNPR au Front populaire de Russie (FPR) créé à l’initiative du leader de parti “Russie unie” Vladimir Poutine en rapport avec les élections législatives prévues pour le mois de décembre 2011.

Mikhaïl Chmakov, président de la centrale syndicale, a caractérisé la

création du Front comme un nouveau pas vers le développement de la démocratie et a souligné que l'adhésion de la centrale syndicale à cette coalition ouvrirait aux organisations syndicales une porte au parlement et leur permettrait d'influencer l'élaboration et l'adoption des décisions politiques. Cela permettra aussi de faire passer au parlement les propositions syndicales.

Le Comité exécutif de la FNPR a pris la décision de déléguer Mikhaïl Chmakov au Conseil central de coordination du FPR et de charger les organisations membres de discuter la Déclaration du FNR dans les organisations syndicales, et de recommander leurs candidats aux organes législatifs de leurs régions.

Russie: l'augmentation du SMIG

Conformément à la Loi fédérale sur le salaire minimum, le SMIG en Russie a été augmenté de 6,5% à partir du 1^{er} juin et représente actuellement 4611 roubles, soit \$166.

L'augmentation précédente de 2300 à 4330 roubles a eu lieu le 1^{er} janvier 2009.

Pendant les 10 ans passés, le SMIG a été augmenté de 32 fois (en juillet 2000 il n'était que de 132 roubles).

Cependant, le SMIG reste au-dessous du minimum vital de la population active qui est actuellement de 6367 roubles par mois.

Il est à rappeler que les syndicats de la CEI luttent pour l'augmentation du SMIG jusqu'au minimum vital.

Tadjikistan: la coopération au nom du travail décent

Les dirigeants de la Fédération des syndicats indépendants du Tadjikistan (FSIT) ont discuté ensemble avec Michel Sologoube, conseiller du Bureau de l'OIT dans les Etats de la CEI, le système actuel de la rémunération du travail dans le pays afin de faire des propositions pour sa réforme ultérieure par étapes. Cette rencontre, tenue le 17 mai, a eu lieu dans le cadre du "Programme de coopération entre les partenaires sociaux du Tadjikistan et l'Organisation internationale du travail sur le travail décent 2011–2013".

Murodali Salikhov, président de la centrale syndicale a parlé aux participants de la situation actuelle dans la rémunération du travail, de l'activité des syndicats dans ce domaine.

Kartchi Karimov, vice-président de la centrale, a dressé le tableau du système de la rémunération dans le pays et a exprimé l'inquiétude de la FSIT quant aux bas salaires dans le service public. Il a aussi informé les participants que 70% de la population tadjike travaillaient dans l'agriculture où le système du paiement des agriculteurs n'est pas réglementé, surtout pour les fermiers.

Le représentant de l'OIT a informé les militants syndicaux de la FSIT du système de la rémunération français et de certains autres pays européens.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL
ET
LE CENTRE DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA CGS
42, LENINSKY PROSPECT
119119, MOSCOU, RUSSIE
TÉLÉFAX +7(495) 938-2155
TÉLÉPHONE +7(495) 938-0112
E-MAIL: inter@vkp.ru
SITE INTERNET: www.vkp.ru;

*LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.*

*SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,
LE 18 SEPTEMBRE 1997 ET AU CINQUIÈME CONGRÈS (EXTRAORDINAIRE) DE LA CGS, LE 26 MARS 2004.*

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:

*LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE
ET LA COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE,
D'AZERBAÏDJAN, DE BÉLARUS, DE GÉORGIE, DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDOVA,
DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN ET D'UKRAÏNE,
AINSI QUE 30 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE.*

*LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DES ASSAMBLÉES INTERPARLEMENTAIRES DE LA CEI ET DE LA CEEA,
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.*

AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.

*LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS
ET ENTRE LES DEUX CONGRÈS LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF.*

*LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.
MIKHAÏL CHAMAKOV EST LE PRÉSIDENT DE LA CGS, VLADIMIR SCHERBAKOV EST LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.*

CHER LECTEUR,

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre,
les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:
www.vkp.ru